

Charte d'approvisionnement Version synthétique

Chez Demain Supermarché, chaque coopérateur.rice est client.e mais aussi propriétaire des lieux. Par conséquent, il.elle a la possibilité de donner son avis et de participer au choix des produits disponibles à la vente.

A. Nos objectifs d'approvisionnement

Demain est associé au GRAP, coopérative réunissant des activités de transformation et distribution en alimentation bio dans la grande région lyonnaise.

Notre gamme respecte a minima les engagements suivants, partagés avec le GRAP (en part de notre chiffre d'affaires) :

- 80 % labellisé Agriculture Biologique (AB),
- 25 % de Vrac,
- 20 % en circuit court,
- 0 % d'OGM.

B. Notre cahier des charges

1/ Un choix éthique de nos fournisseurs

Nous privilégions les fournisseurs ayant choisi de mettre en œuvre des politiques concrètes sur le plan environnemental. Nous sommes vigilants concernant leur situation géographique, leurs méthodes de production, transformation et distribution.

Par ailleurs, nous privilégions des partenariats avec des petites entreprises et sommes sensibles aux politiques sociales de nos fournisseurs.

Ex. : deux de nos maraîchers sont des structures d'insertion, locaux (moins de 60 km) et en AB.

2/ Des produits de qualité

Il n'y a pas de produit contenant des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et les adjuvants artificiels sont limités autant que possible.

En complément, de nombreux produits bénéficient d'un label ou certification reconnus.

3/ Réduction de l'empreinte écologique de nos produits



Distance du lieu de production

Sont considérées comme locales les productions dans un rayon de 150 km à vol d'oiseau de Lyon. Grâce à la générosité du terroir et au dynamisme des producteurs.trices environnants, nous travaillons avec plus de 30 producteurs à moins de 60 km de l'épicerie en mai 2021.



Priorité aux circuits courts, aux conditionnements et modes de transport moins impactants

Nous travaillons le plus possible en direct avec les producteurs.trices (pour les produits agricoles et d'élevage) ou les transformateurs.trices artisanaux.ales (pour les produits faisant nécessairement l'objet d'un processus de transformation).

Nous cherchons à développer progressivement la vente de produits en vrac, ou avec emballages consignés, à base de matériaux déjà recyclés ou réellement valorisables.

Nous participons au développement de l'approvisionnement mutualisé de petits producteurs adhérents au Colivri, système mis en place par le GRAP.

A noter : il ne faut pas confondre circuit court (économique) et circuit de proximité (géographique), l'idéal étant bien entendu de réunir ces deux caractéristiques.

4/ Des prix justes et adaptés à toutes les bourses

Demain veille à développer une gamme de prix pour chaque catégorie de produits (2 à 3 niveaux de prix par type de produit), dans la limite de la surface disponible à l'épicerie.

5/ L'importance du goût

La Commission Achats organise des séances permettant de découvrir les fournisseurs et de goûter collectivement leurs produits. Par ailleurs est organisée une remontée d'informations par les coopérateurs.trices sur la qualité / le goût des produits afin d'adapter notre offre.

C. Nos engagements envers nos fournisseurs

1/ Avantages financiers

Nous avons fait le choix de payer le prix juste aux producteurs.trices en prenant en compte leur réalité et celle du marché, avec une transparence sur nos marges et prix de vente : marge de 25 %, pour couvrir nos frais de fonctionnement (pas de dirigeant ni d'actionnaires à rémunérer...).

2/ Placer les fournisseurs au cœur de notre démarche

Nous soutenons des agriculteurs.trices dans leur conversion en AB en leur garantissant des débouchés avantageux et un engagement sur le long terme. Nous avons par exemple référencé ponctuellement de nouveaux producteurs rencontrant des difficultés de commercialisation durant la crise sanitaire 2020-2021.

Nous réalisons des "Portraits de Producteurs" à l'attention des membres de la coopérative afin de replacer l'humain au cœur de nos vies de consommateurs.trices.

La Charte d'approvisionnement dans son intégralité est complétée de deux annexes sous forme de tableaux. La première désigne les critères et labels de sélection par catégorie de produits (ex : Fruits et légumes frais = labels AB obligatoire). La seconde reprend les principaux labels validés en commission Achats.